



## Mode de garde avec les férié de Mai 2026

-----  
Par Christ43

Bonjour, je suis en attente de date d'appel pour un divorce avec enfant de 11 ans. Le jugement de divorce en janvier 2025 me confit la garde complète scolaire, le père a hors vacances scolaires :1er, 3eme et 5eme we du mois du vendredi fin d'activité scolaire au dimanche 19h avec extension du jour férié qui précède où qui suit.Zone B

1) : Mr veut récupérer mon fils le jeudi 30/04 à 16h30 car le 1er est férié et son WE ensuite mais notre fils à judo les jeudis soir jusqu'à 19h30. Doit il le récupérer à 16h30 ou 19h30 après le judo ou vendredi 1er Mai à 10h.

2) : Le jeudi 14/05 est férié, vendredi pas d'école car l'éducation nationale les ont mis en vacances de 4 jours we de garde à Mr.Mr veut récupérer notre fils le mercredi soir puis après m'avoir demandé à décider mardi soir 16h30. Mais j'ai la visite de ma s<sup>ur</sup> du mardi 22h au vendredi 15/05 à 9h30. De plus notre fils à orthophoniste mercredi à 17h. Pour moi le jour férié ne précèdent pas le WE, il récupère son fils le vendredi soir ou samedi 10h. Problème c'est qu'à la gendarmerie, entre eux ils ne sont pas d'accord sur l'intitulé. L'un di comme moi l'autre dit le jeudi matin.

Mais le mercredi, pour moi c'est mon temps de garde. A quelle jour et horaire doit il le récupérer ?

Enfin le jour de la fête des mères, il me demande quand le remmener, je lui propose dimanche 10h pour ne pas couper trop le WE mais me conclus par retour le samedi soir 19h...

Tout est prétexte pour me contredire.

Pourriez vous me confirmer des jours et horaires qu'il a le droit de récupérer son fils s'il vous plaît. Car je sais plus qui croire.

Merci, cordialement

-----  
Par Isadore

Bonjour,

1. Le père peut récupérer votre fils dès la fin des cours. C'est à lui de décider si votre fils doit aller au judo pendant son temps de garde.

2. Pourriez-vous recopier exactement la phrase du jugement ?